

**COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132**

Amélie
✓

Saint-Constant, le 16 août 2005.

M. Jean Lapierre, ministre
Ministère des transports
Gouvernement du Canada

OBJET : Construction de l'autoroute 30, tronçon Est, sur l'actuelle route 132.

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous désirons vous remercier de nous avoir fait parvenir vos commentaires (votre lettre du 6 mai 2005) concernant notre proposition de construire l'autoroute 30 tronçon Est sur l'actuelle route 132, à moindre coût et sans péage, en évitant sa localisation dans les terres agricoles.

Permettez-nous de vous exprimer notre appréciation pour l'importance que vous accordez à ce projet que vous identifiez «prioritaire pour la circulation de transit et les usagers de la grande région de Montréal mais **aussi pour notre population locale.** »

Tout en vous témoignant notre reconnaissance d'avoir cette préoccupation locale, nous tenons, de nouveau, à vous informer que si le tronçon Est de l'autoroute 30 devait être construit au sud dans les meilleures terres agricoles du Québec, notre population locale ne pourra pas en profiter (aucun accès de prévu pour cette route de contournement) et demeurera prisonnière de la congestion routière sur la route 132 en attendant un boulevard urbain dont les études selon le ministère des Transports du Québec pourraient être entreprises en l'an 2016 qui, de toute façon, ne permettra pas au 70,000 résidents d'avoir accès à une circulation fluide et sécuritaire.

Vous nous indiquez également, d'une part, que le gouvernement du Québec est entièrement responsable du financement et de la construction du tronçon Est et, d'autre part, que les gouvernements du Canada et du Québec vont contribuer au financement des travaux de façon à ce que **l'ensemble des coûts admissibles pour les deux tronçons soit partagé également entre les deux gouvernements.**

/2...

Monsieur le ministre, les membres de notre comité pensent que si le Québec est entièrement responsable du financement du tronçon Est, nous croyons qu' il aurait fallu écrire dans le texte de l'entente intervenue entre le Canada et le Québec **que seuls les coûts admissibles pour le tronçon Ouest** seront partagés également entre les deux gouvernements (et non pas les coûts admissibles pour les deux tronçons).

D'ailleurs, l'entente signée le 12 mai 2004, nous démontre que les deux gouvernements participent à part égale au financement des travaux du volet 1 concernant la construction de l'autoroute 30 (1). C'est pourquoi, étant votre participation financière, nous vous réitérons notre demande d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin de favoriser le choix de la route 132 pour la construction du tronçon Est de l'autoroute 30. Cette orientation permettrait aux deux gouvernements d'utiliser judicieusement les fonds publics, de respecter la Loi de la protection agricole du Québec ainsi que celle du développement durable tout en donnant suite au choix d'un large consensus du milieu connu depuis plus de 30 ans.

En terminant, comme vous le mentionnez, il y a nécessité pour tous que l'autoroute 30 soit réalisée dans les plus brefs délais et au moindre coût. Nous vous rappelons que la solution la plus rapide et la plus économique, permettant d'avoir cette voie de contournement de l'Île de Montréal et une voie de circulation locale fluide et sécuritaire, c'est la construction de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos suggestions et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, prés.
Comité de citoyens(nes)
Autoroute 30 tronçon Candiac/Ste-Catherine,
Tracé nord sur la route 132

cc. Conseil des ministres, gouvernement fédéral.

(1)Fonds Canadiens sur l'InfraStructure stratégique, entente sur l'autoroute 30 (Volet 1)

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 9 mars 2005

M. Jean Lapierre, ministre
Ministère des Transports
Gouvernement du Canada

Objet : Suggestion d'une solution relative à la construction de l'autoroute 30 sans augmentation de coût et sans péage.

Monsieur le ministre,

Au cours des dernières semaines, la nécessité de construire l'autoroute 30 dans les plus brefs délais a été l'objet de maintes interventions publiques d'individus, de groupes, d'associations ou de personnalités politiques.

La semaine dernière vous avez, vous-même, exprimé par l'entremise des journaux, votre vive impatience de voir ce projet faire encore l'objet d'études et de retards à sa réalisation dus aux problèmes de définition du rôle sur la participation du privé. Vous avez également mentionné être prêt à abandonner le concept de partenariat public-privé et d'autoroute à péage pour la construction de l'autoroute en Montérégie.

Monsieur le ministre, il y a une solution fort simple pour résoudre immédiatement ce problème. **Il s'agit tout simplement, pour la construction du tronçon Est (entre Candiac et Ste-Catherine) de revenir au tracé initial (soit l'autoroute 30 sur la route 132)** tel que décrété le 6 février 2003 par le gouvernement en place. Ce tracé avait été proposé par les ministères de l'environnement et des transports du Québec en accord avec les recommandations du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE). Votre gouvernement avait d'ailleurs conclu, en mars 2003, une entente de financement avec le gouvernement du Québec pour la réalisation de ce projet d'autoroute qui devrait être en chantier depuis 2003.

Cette orientation permettrait aux deux gouvernements (fédéral et provincial) d'économiser de 300 à 400 millions\$ selon les informations rendues publiques par le personnel du bureau du ministère des transports du Québec, lorsqu'on compare les coûts de construction du tracé nord par rapport au tracé sud dans son ensemble.

Cette économie représente la portion de la participation du privé dans ce projet d'un milliard\$, participation qui ne serait plus nécessaire et votre intention d'abandonner l'idée d'une autoroute à péage pourrait se concrétiser sans en augmenter les coûts pour les deux gouvernements.

De plus vous pourriez, dès demain matin, commencer les travaux de construction du tronçon Est de l'autoroute 30 sur la route 132, les expropriations, les études, plans et devis étant déjà réalisés et payés depuis plusieurs années.

Ainsi, vous répondriez à la demande urgente du milieu d'avoir une voie de contournement de l'Île de Montréal tout en décongestionnant les voies de circulation locale, en favorisant la protection du territoire agricole et en permettant aux contribuables d'économiser des centaines de millions \$.

Se saisir d'une telle opportunité pour réaliser un projet promis et attendu depuis plus de 30 ans, démontrerait à la population canadienne, votre volonté de gouverner de façon responsable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre suggestion et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens (nes) Autoroute 30,
Tronçon Candiac/Ste-Catherine, tracé nord/route 132

cc. : Conseil des ministres, gouvernement fédéral

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 16 mars 2005

M. Michel Després, ministre
Ministère des transports du Québec.

Objet : Suggestion d'une solution relative à la construction de l'autoroute 30 dans les plus brefs délais, sans augmentation de coût et sans péage.

Monsieur le ministre,

Dans un premier temps, nous désirons vous féliciter pour votre nomination, comme ministre des transports, un dossier majeur pour le gouvernement du Québec, compte tenu des besoins criants pour l'amélioration de notre réseau routier.

A ce sujet, vous avez pu constater au cours des dernières semaines que la nécessité de construire l'autoroute 30 dans les plus brefs délais a été l'objet de maintes interventions publiques, d'individus, de groupes, d'associations ou de personnalités politiques.

La semaine dernière, le ministre fédéral des transports Monsieur Jean Lapierre a mentionné être prêt à abandonner le concept de partenariat public-privé et d'autoroute à péage pour la construction de l'autoroute 30 en Montérégie afin de ne plus retarder inutilement ce projet.

Monsieur le ministre, il y a une solution fort simple pour résoudre immédiatement ce problème. **Il s'agit tout simplement, pour la construction du tronçon Est (entre Candiac et Ste-Catherine) de revenir au tracé initial (soit l'autoroute 30 sur la route 132)** tel que décrété le 6 février 2003 par le gouvernement du Québec. Ce tracé avait été proposé par les ministères de l'environnement et des transports du Québec en accord avec les recommandations du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE). Le gouvernement provincial avait d'ailleurs conclu, en mars 2003, une entente de financement avec le gouvernement d'Ottawa pour la réalisation de ce projet d'autoroute qui devrait être en chantier depuis 2003.

Cette orientation permettrait aux deux gouvernements (fédéral et provincial) d'économiser de 300 à 400 millions\$ selon les informations rendues publiques (journal local Le Reflet, le bureau du ministre des transports, l'UPA régional, la Ville de St-Constant, le directeur de la Co. Lafarge) lorsqu'on compare les coûts de construction des deux projets (nord et sud) dans leur ensemble.

Cette économie représente la portion de la participation du privé dans ce projet de 1.2 milliards\$, participation qui ne serait plus nécessaire et l'idée d'abandonner une autoroute à péage pourrait se concrétiser sans en augmenter les coûts pour les deux gouvernements.

De plus vous pourriez, dès demain matin, commencer les travaux de construction du tronçon Est de l'autoroute 30 sur la route 132, les expropriations, les études, plans et devis étant déjà réalisés et payés depuis plusieurs années.

Ainsi, vous répondriez à la demande urgente du milieu d'avoir une voie de contournement de l'Île de Montréal tout en décongestionnant les voies de circulation locale, en favorisant le développement durable par la protection du territoire agricole et en traitant de façon équitable les citoyens de notre région par l'utilisation de cette autoroute sans péage et en permettant aux contribuables d'économiser des centaines de millions \$ qui pourraient être réinvestis dans d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation.

Se saisir d'une telle opportunité pour réaliser un projet promis et attendu depuis plus de 30 ans, démontrerait à la population québécoise, votre volonté de gouverner de façon différente en acceptant de modifier en cours de route certaines orientations gouvernementales dont on avait pas nécessairement toutes les données lors de l'engagement initial.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre suggestion et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens (nes) Autoroute 30,
Tronçon Candiac/Ste-Catherine, tracé nord/route 132

cc. : Mme Julie Boulet, ministre déléguée des transports.

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 1 mars 2005

M. Jean Lapierre, ministre
Ministère des transports
Gouvernement du Canada.

Objet : Suivi à notre lettre d'informations du 23 septembre 2004 pour prévenir un scandale financier et à notre rencontre du 22 octobre 2004 avec votre adjoint, M. Martin N. Rivard et M. J.-F. Thibault du ministère de l'Infrastructure Canada concernant le dossier de l'autoroute 30

Monsieur le Ministre,

Nous désirons vous faire part de notre appréciation pour l'accueil cordial que nous ont témoigné votre adjoint, M. Rivard ainsi que M. Thibault du ministère de l'Infrastructure Canada lors de la rencontre tenue à vos bureaux de Montréal en octobre dernier.

A cette occasion, nous leur avons exprimé la nécessité et l'urgence¹ (compte-tenu que les coûts augmentent au fur et à mesure que le projet est retardé) de réaliser la construction du projet de l'autoroute 30 de Candiac à Vaudreuil **afin d'assurer une voie de contournement de l'Île de Montréal, tout en privilégiant la réalisation du tronçon Est entre Candiac et Ste-Catherine sur l'actuelle route 132. Cette localisation permettrait de décongestionner la circulation locale, d'accroître le développement économique régional, d'assurer aux citoyens(nes) de nos quatre villes un accès rapide et sécuritaire à l'hôpital régional Anna-Laberge et de réaliser des économies de centaines de millions \$.**

A ce sujet, en référence à la citation de notre premier ministre, M. Paul Martin « le gouvernement fédéral ne peut laisser un tiers parti décidé de l'utilisation des fonds publics », nous leur avons très clairement **exprimé notre désaccord sur le choix du Québec de réaliser cette autoroute au sud, dans les terres agricoles à des coûts très supérieurs à l'option nord, soit sur la route 132.**

Il est clair que **le gouvernement fédéral contribuera inévitablement au financement du tronçon Est, soit le tronçon Candiac/Ste-Catherine²** étant donné que l'entente fédérale-provinciale de mai 2004 spécifie que « *l'ensemble des frais admissibles de réalisation des deux tronçons seront partagés à part égale* ».

.../2

¹ Selon un article paru dans le journal *Le Reflet*, octobre 2004, les coûts étaient à 1 milliard \$ alors que selon un autre article paru dans le journal *La Presse*, janvier 2005, les coûts s'élevaient à 1.5 milliard \$

² Fait confirmé par M. J.-F. Thibault lors de la rencontre d'octobre dernier avec les représentants de notre Comité de Citoyens(nes)

Même si votre adjoint, M. Rivard a transmis copie de notre dossier au Comité de Gestion du projet de l'autoroute 30 (duquel nous n'avons jamais eu de réponse), nous croyons qu'il appartient aux élus politiques d'intervenir afin d'éviter aux contribuables canadiens un gaspillage honteux de leurs impôts.

Le gouvernement du Québec, qui « a la responsabilité » de la localisation de cette autoroute, ne doit pas considérer le « *gouvernement fédéral comme un bar ouvert* » tel que vous le mentionniez dans le journal La Presse, tout récemment. Il va donc de soi que vous ayez un droit de regard exigeant le respect de la gestion des fonds publics.

Étant au courant que le choix de la localisation du tronçon Candiac/Ste-Catherine sur la route 132 est beaucoup plus économique, votre gouvernement se doit d'intervenir afin de s'assurer que **le gouvernement du Québec (un tiers parti) dépense l'argent des électeurs canadiens judicieusement.**

En plus d'être un scandale financier, la construction du tronçon Est de l'autoroute 30 au sud détruira plus de 500 hectares d'excellentes terres agricoles, polluera une grande partie de la ville de Saint-Constant, aura des impacts environnementaux négatifs (trois rivières, un boisé, des milieux humides, faune et végétation) annulera les travaux et les coûts encourus depuis plus de 30 ans pour sa réalisation sur la route 132. De plus, ce projet pénalisera le développement économique local et s'opposera au consensus régional et à la Coalition nationale initiée par l'Union des producteurs agricoles du Québec regroupant plus de 1.5 millions de membres.

Pour tous ces motifs et parce qu'ils sont également impliqués à différents niveaux dans ce projet, nous ferons aussi appel à vos collègues du Conseil des ministres, pour qu'ensemble et en collaboration avec le gouvernement du Québec, vous optiez pour le choix de la localisation la plus économique pour les contribuables canadiens. Les gouvernements sont toujours gagnants à écouter la voix du gros bon sens.

D'ailleurs, dans son rapport au ministère de l'Environnement du Québec, le ministère des Transports du Québec disait en 2002, « *demeurer convaincu que le tracé nord (route 132) est la variante de moindre impact puisqu'elle offrait à la population les meilleures garanties quant à l'atténuation des impacts et le plus de bénéfices quant à ses retombées dans la région.* »

Pour la crédibilité des deux gouvernements, la construction de l'autoroute 30 sur la route 132 est la solution la plus rapide, la moins dispendieuse, la plus respectueuse de l'environnement et de la démocratie. (Il ne reste que 5 km à compléter)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens(nes)
Autoroute 30 - Tracé nord/route 132

c.c. Conseil des ministres

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 23 septembre 2004.

Monsieur Jean Lapierre, ministre
Ministère des Transports
Gouvernement du Canada

Objet : Information pour prévenir un **scandale financier** concernant la réalisation de l'autoroute 30, tronçon Est, Candiac/Ste-Catherine (sur les terres agricoles)

Monsieur le ministre,

Dans l'édition du journal de Montréal du 11 septembre dernier, le journaliste Jean-Maurice Duddin écrivait que vous lui avez confirmé, au cours d'une entrevue téléphonique, que l'autoroute 30 sera parachevée en entier d'ici cinq ans.

Vous, qui avez suivi ce dossier en tant qu'animateur radiophonique, savez sans aucun doute qu'il y avait eu une entente fédérale-provinciale en mars 2003 afin que les travaux débutent dès juin 2003.

À la suite des audiences publiques relatives à la localisation du tronçon Est de l'autoroute 30, Candiac/Ste-Catherine, il avait été convenu avec la très grande majorité des organismes, associations et élus du milieu, de construire ce tronçon sur l'actuelle route 132. D'ailleurs, dans son rapport au ministère de l'Environnement, le ministère des Transports (MTQ) disait "*demeurer convaincu que le tracé nord (route 132) est la variante de moindre impact puisqu'elle offrira à la population les meilleures garanties quant à l'atténuation des impacts et le plus de bénéfices quant à ses retombées dans la région.*"

Ce projet de construction n'est pas encore en chantier tout simplement parce que le nouveau gouvernement du Québec, sous la gouverne de monsieur Jean Charest, préconise maintenant un tracé plus au sud, soit celui dans les terres agricoles et ce, malgré deux avis défavorables de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et son rejet massif par la population locale lors de la soirée d'information du MTQ, le 28 novembre 2003. Nous tenons à vous rappeler que tout était prêt pour la construction de l'autoroute 30 sur la route 132, soit le tracé nord.

Le MTQ dit maintenant que la réalisation de ce tronçon d'autoroute 30 au sud, serait beaucoup plus facile et rapide et coûterait deux fois moins cher que le tracé nord. Or, la réalité est toute autre :

- d'une part, la réalisation du projet de l'autoroute 30 dans les terres agricoles ne peut se faire rapidement parce que les études nécessaires pour le tracé sud ne sont tout simplement pas complétées. De plus, en raison de ce nouveau choix de tracé, la Ville de Saint-Constant a déposé avec raison une demande d'injonction pour exiger des audiences publiques. Enfin, la création de la coalition nationale des syndicats provinciaux pour la défense du territoire agricole démontre clairement que ce choix est contesté.

- d'autre part, la réalisation de ce projet dans les terres agricoles comportera une hausse inacceptable et scandaleuse des coûts en raison de l'expropriation de terrains de l'entreprise Lafarge Canada, la construction d'un mur anti-vibration pour l'entreprise Charles River Canada, l'ajout du tronçon Jean-Leman dans l'axe de l'autoroute 30 et l'autoroute 15, etc.

D'ailleurs, plusieurs informations publiques transmises par le MTQ (fonctionnaires et politiciens) nous indiquent que le tracé sud dans les terres agricoles coûtera aux contribuables **des centaines de millions \$** de plus que le tracé nord sur l'actuelle route 132, soit plus que le double.

Dans le contexte où le Québec exige de votre gouvernement plus d'argent pour la santé, il est scandaleux de voir qu'il s'entête à réaliser ce projet dans les terres agricoles qui va à l'encontre de la Loi de la Protection du territoire agricole, des orientations préconisées par un large consensus du MTQ et du milieu depuis plus de 30 ans (la 30 sur la 132) en plus de dilapider les fonds publics. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents (1 et 2) ci-joints pour le constater.

La décision de réaliser ce projet dans les terres agricoles à des coûts (**près d'un demi milliard \$**) très supérieurs à l'option nord nous apparaît contraire à « *votre volonté d'opter pour les façons de faire les plus avantageuses* » tel que cité par le ministre Marcoux dans un communiqué conjoint daté du 21 mai 2004. (doc.3)

Aussi, « *s'il en va de la crédibilité des deux gouvernements* » tel que vous le mentionniez dans l'article du 11 septembre dernier, nous vous demandons, compte tenu de la participation financière du fédérale « *l'ensemble des frais admissibles de réalisation des deux tronçons sont partagés à part égale* » (extrait de l'Entente fédérale-provinciale sur l'autoroute 30, mai 2004), d'exercer votre droit de regard afin **d'éviter un autre scandale financier.**

Etant donné, que ce dossier est une priorité de votre gouvernement et que vous en faites *une obligation personnelle de résultat*, la construction de l'autoroute 30 sur la route 132 est la solution la plus rapide, la moins dispendieuse, la plus respectueuse de la démocratie et de l'environnement. C'est le seul projet structurant et durable de notre région permettant d'avoir une voie de contournement de l'Île de Montréal tout en évitant un gaspillage honteux des fonds publics (de centaines de millions \$ d'économies).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur l'ensemble de ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens(nes)
Autoroute 30 – Tracé nord/route 132

- p.j. :
1. Estimé des coûts - comparaison des coûts entre les deux tracés
 2. Étude intitulée "Programme de réduction de coût" (LGL 2003-05-13 MTQ)
 3. Communiqué d'informations sur « L'entente pour le financement des travaux de parachèvement de l'autoroute 30 »

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRONÇON CANDIAC/STE-CATHERINE

Saint-Constant, le 23 août 2004

Membres du Conseil des Ministres
Gouvernement du Québec

**OBJET : Demande d'intervention pour éviter le gaspillage des fonds publics
dans le dossier de l'autoroute 30, tronçon Candiak/Ste-Catherine**

Monsieur le ministre/Madame la ministre,

Selon un article du journal La Presse du 16 août dernier, il est mentionné que le premier ministre, monsieur Jean Charest, vous a convoqué à une réunion extraordinaire les 25 et 26 août prochain à Magog, pour discuter du problème des finances publiques du Québec.

Cet article spécifie, entre autres, que vous aurez des choix difficiles à faire compte tenu que les finances publiques se retrouvent davantage écrasées par des dépenses incompressibles et cite de façon plus précise le Ministère des Transports.

Les membres de notre comité de citoyens vous réitèrent la demande que nous vous avons formulée dernièrement de privilégier la construction de l'autoroute 30 tronçon Candiak/Ste-Catherine sur l'actuelle route 132, en raison des **centaines de millions de dollars d'économie** à réaliser selon différentes informations rendues publiques par le Ministère des Transports.

A ce sujet, nous vous transmettons une évaluation sommaire minimale des coûts pour la construction de l'autoroute 30 tronçon Candiak/Ste-Catherine, tracé nord/route 132 (soit : 178 à 280 millions\$) comparativement à ceux du tracé sud/terres agricoles (soit : 451 à 651 millions\$).

De plus, en juin dernier, nous avons appris que la dernière évaluation qui a été présentée au Ministère des Transports indiquait que le coût du projet de construction de l'autoroute 30, tracé nord/route 132, était de l'ordre de **217 millions de dollars**. (référence : LGL, 13 mai 2003)

Compte tenu que le Ministère des Transports justifie le choix du tracé sud/terres agricoles alléguant que ce tracé est plus économique que le tracé nord/route 132 (journal *Le Reflet*, 29-05-2004), vous constaterez, à la lecture du document ci-joint sur l'estimé des coûts, que les informations qu'il a rendu publiques indiquent clairement le contraire.

En réalisant l'autoroute 30, tronçon Candiak/Ste-Catherine sur le tracé nord/route 132, ce sont **des centaines de millions de dollars** qui pourraient être économisés. Les finances publiques en seraient d'autant améliorées, ce qui vous permettrait de répondre aux besoins criants de votre ministère.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Viviane Corriveau, présidente

AUTOROUTE 30

TRONÇON CANDIAC/STE-CATHERINE

Estimé des coûts basé sur :

- Évaluation LGL 13-05-03
- Lettre du Ministère des transports
- Conférence de presse du Ministre Marcoux
- Articles du journal local

A) TRACÉ NORD/ROUTE 132 :

217 millions\$

B) TRACÉ SUD/TERRES AGRICOLES : 450 à 650 millions\$

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30, TRACÉ NORD, ROUTE 132
Tronçon Candiac/Ste-Catherine

Octobre2004

COÛTS TRACÉ SUD/TERRES AGRICOLES

A) ESTIMÉ DE BASE

Conférence de presse Ministre Marcoux

226 millions\$

Doc. II – journal *Le Reflet* (2004-05-29)

(Sans plans & devis établis)

- . 131 millions pour l'autoroute tracé sud
- . 43 millions 3.4 km. tronçon J. Lemay
- . 52 millions 2km. route 132
- ? millions boul. urbain sur route 132 (5km)

« *Approximation brouillonne* » et incertitude de 25% d'où
possibilité de 283 millions\$ selon le directeur du projet du MTQ

B) AUTRES COÛTS OBLIGATOIRES

(non mentionnés par le ministre Marcoux, le 29-05-04)

- 1.- Echangeur A-30 Pont Mercier 30 millions
- 2.- Boul. urbain? de 5 km, route 132 Doc.I 40 millions
(dont 17 sites à décontaminer)
- 3.- Sortie Parc industriel Delson 5 millions

75 millions\$

C) AUTRES COÛTS INCONTORNABLES

Doc. II et III

1.- Expropriation estimée des terrains Ciment Lafarge Canada

- . Plus élevé que la facture des travaux selon
le directeur du projet MTQ (*Reflet* 29-05-04)
- . Sous la barre des 400 millions (*Reflet* 05-06-04)

De 150 à 350 millions\$

approximativement

Doc. IV

2.- Mesures d'atténuation de la compagnie Charles River Ca.
(Bruit, pollution et vibration)

? millions\$

EVALUATION SOMMAIRE MINIMALE DU TRACÉ SUD

(226+75+150 à 350 millions\$)

De 451 à 651 millions\$

Autres éléments à considérer dans une saine gestion des fonds publics et d'un développement durable.

	<u>Coûts minimum</u>
A) Perte reliée aux coûts d'expropriations des terrains sur la route 132 pour la construction de l'autoroute 30 (DOC. V)	14 millions\$
B) Perte relative à l'entente fédérale-provinciale de mars 2003 re : contribution à part égale de l'ensemble des coûts (DOC. VI)	20 millions\$
C) Coûts d'entretien et de réparation de la route 132 jusqu'en 2016, année prévue pour sa construction en boul. urbain (DOC. VII)	5 millions\$
D) Perte découlant des coûts d'études, d'analyses, de plans, de personnels, depuis 30 ans sur la 132	5 millions\$
E) Construction en 2002 d'une conduite maîtresse « surdimensionnée » égout de surface sur la route 132, en prévision de l'autoroute 30	1.8 millions\$
F) Coût d'une congestion permanente sur la 132 (perte de temps, dépenses automobiles, qualité de vie, etc.)	?
G) Perte d'emplois (250) et de revenus de taxes municipales, provinciales, fédérales (re : fermetures possibles des compagnies Ciment Lafarge Canada et la compagnie Charles River)	?
H) Perte des revenus de la production des terres agricoles sacrifiées.	?
I) Perte financière et de la qualité de vie des résidents vivant à proximité de la zone verte	?
J) Agression environnementale envers le patrimoine bâti et naturel	?

COÛTS TRACÉ NORD/ ROUTE 132

- COÛTS :**
- . **178** millions (Rapport du BAPE de juin 2002 basé sur les études du MTQ) Doc. VIII

 - . **230** millions (Directeur du MTQ Châteauguay, journal *Le Reflet* 06-09-03) Doc. IX

 - . **280** millions (Député Dubuc, journal *Le Reflet* 13-09-03) Doc. X

 - . **217** millions (Référence : LGL 13-05-03, évaluation commandée par le MTQ, cachée à la population le 28-11-03 et déposée à la Cour Supérieure du Québec en juin 2004. Doc. XI

DERNIÈRE EVALUATION DU MTQ : 217 millions\$

EN CONCLUSION :

Le coût du tracé nord/route 132 (nettement moins dispendieux que le tracé sud/terres agricoles) associé aux autres éléments précédemment énumérés justifie, sans équivoque, la construction de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Alors, comment expliquer que le présent gouvernement provincial qui ne peut respecter certaines promesses nationales de son programme électoral (baisse d'impôt, garderie à 5\$, programme de médicaments pour les personnes âgées, etc.) à cause de la situation précaire des finances du Québec est prêt à gaspiller des centaines de millions\$ des fonds publics pour réaliser une promesse locale, partisane en construisant l'autoroute 30 dans les terres agricoles alors qu'il y a une alternative sur la route 132.

Il y a lieu d'approfondir le pourquoi d'un tel entêtement à vouloir la réalisation d'une promesse électorale qui va à l'encontre du gros bon sens et de la loi de la Protection du territoire agricole.

**Cette localisation au Sud, dans les terres agricoles
cacherait-elle UN AUTRE SCANDALE FINANCIER?**

COMITÉ DE CITOYENS(NES)

Autoroute 30 tracé nord, route 132

Saint-Constant, le 20 mai 2003

M. Jean J. Charest, premier ministre
Conseil Exécutif, Edifice Honoré Mercier
835 boul. René Lévesque est, 3^e étage,
Québec G1A 1B4

OBJET : Construction d'un tronçon de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132, entre Candiac et Ste-Catherine.

Monsieur le premier ministre,

Par la présente, nous désirons porter à votre attention, le bien-fondé du respect de la localisation du tronçon Candiac-Ste-Catherine tel que prévu dans l'entente fédérale-provinciale du 6 mars dernier.

Comme vous le savez, dans notre comté, libéraux et péquistes ont fait de la construction de l'autoroute 30 leurs « choux gras » durant plusieurs élections provinciales. Et, il a toujours été question de localiser le tronçon Candiac-Ste-Catherine dans l'axe de la route 132. Rappelez-vous, entre autres, votre engagement et celui de Mme Rowley, en ce sens, lors de l'élection de 1998.

Seule exception à la règle, l'élection du 14 avril dernier où messieurs Dubuc et Fournier ont fait une promesse électorale, de localiser l'autoroute 30 dans le sud, aux personnes favorisant ce tracé sans connaître les motifs de ceux qui favorisaient le tracé nord. Cela va de soi, pour gagner une élection, on exploite toutes les avenues possibles. C'est une façon bien connue (les promesses) de faire de la politique et la population sait très bien qu'elles ne sont pas toutes réalisables... si on s'en tient au gros bon sens et à la notion du bien commun..

L'important dans ce dossier, comme le mentionnait votre ministre des affaires municipales, M. Jean-Marc Fournier, dans une lettre qu'il adressait à M. Allan Rock, ministre fédéral (24-01-03), c'est « qu'elle se fasse » l'autoroute 30, tout en précisant « qu'elle n'appartenait à aucun parti politique mais à la communauté toute entière ».

Pour que ce projet se réalise dans les plus brefs délais, la solution la plus appropriée est de respecter les échéanciers déjà avancés et l'ensemble de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral. Car, relocaliser l'autoroute 30 dans le sud, nous apparaît tout à fait incompatible avec sa construction dans les plus brefs délais compte tenu de l'inexistence des études d'impacts et environnementaux, de l'importance accordée à la Loi de la Protection du Territoire Agricole dans votre plate-forme électorale, etc.

Pour une fois, que les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour la construction de l'autoroute 30 qui est conforme :

- au projet du Ministère du Transport appuyé par un large consensus des élus municipaux, des décideurs (organismes et associations) et une majorité de la population,
- à un historique de plus de 30 ans
- à une décision non partisane des divers groupes politiques
- à un environnement structurant tant au niveau routier qu'au niveau économique,

nous vous demandons, monsieur le Premier Ministre, d'intervenir (s'il y a lieu) auprès des ministères concernés pour que cette entente du 6 mars dernier soit réalisée, dans sa totalité et le plus tôt possible, par respect pour les valeurs fondamentales telles que la démocratie et l'autonomie locale que vous avez si bien défendues au cours des dernières années.

Vous remerciant de l'appui que vous accorderez à notre présente démarche, veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens(nes)
Autoroute 30 tracé nord, route 132

P.J. : Documentation aux divers ministères concernés en fonction de leurs responsabilités respectives dans le présent dossier.

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 8 mai 2003.

M. Yvon Marcoux, Ministre du Transport
Place Haute Ville,
700 boul. René Lévesque est,
29^e étage, Québec, G1R5H1

OBJET : Construction du tronçon de l'autoroute 30
sur la route 132.(Candiac-Ste-Catherine)

Par la présente, nous nous adressons à vous en regard de la localisation du tronçon Candiac-Ste-Catherine pour le parachèvement de l'autoroute 30 qui a été l'un des objets de l'entente fédérale-provinciale conclue le 6 mars dernier par les autorités compétentes du gouvernement fédéral et provincial.

Les membres de notre comité vous demande de maintenir le choix communautaire de la route 132 pour la construction de l'autoroute 30 tel que proposé par le Ministère du Transport et appuyé par la plupart des élus municipaux, un large consensus des décideurs (organismes et associations) ainsi qu'une majorité de notre population.

Cette position (autoroute 30 sur la route 132) des divers intervenants est conforme à un historique de plus de 30 ans, à une décision non partisane des divers groupes politiques, à un environnement structurant tant au niveau routier qu'au niveau économique et, enfin au désir d'une communauté toute entière de voir ce projet se réaliser dans les plus brefs délais.

Si l'on considère, non seulement, les appuis pour le tracé nord, mais également les travaux réalisés depuis de nombreuses années, que ce soit sous un gouvernement libéral ou péquiste (expropriations, analyses d'impacts et environnementales, schéma d'aménagement, implantation de magasins à grande surface, infrastructure routière, etc.) ainsi que les avantages qu'on y retrouvera (réseau routier fonctionnel pour la circulation de passage ou locale, protection du territoire agricole, non pollution d'un autre secteur urbain, etc.) nous anticipons que la sagesse de votre décision ministérielle tiendra compte de l'intérêt général de notre population.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens(nes)
Autoroute 30 tracé nord sur la route 132

N.B. : Ci-joint, listes des associations et organismes ainsi que des considérations en appui à la construction du tronçon Candiac-Ste-Catherine, tracé nord sur l'actuelle route 132.

C.C. : Premier Ministre du Québec, Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Environnement, Ministre des Affaires Municipales et de la Région de la Montérégie, Ministre de la Région de Montréal, Ministre de la Culture, Ministre du développement économique.

LE RESPECT DE LA DÉMOCRATIE EXIGE QUE
L'AUTOROUTE 30 SOIT CONSTRuite SUR LA ROUTE 132

Liste des organismes et associations qui se sont prononcés en faveur du tracé nord sur la route 132 :

- . Association des gens d'affaires de Roussillon
- . Association des gens d'affaires de La Citière
- . Contacts Roussillon de Candiac
- . C I T Roussillon, Comité Inter-municipal de Transport
- . C L D Roussillon, Centre Local de Développement
- . M R C Roussillon, Municipalité Régionale de Comté
- . Regroupement pour le Développement de la rue St-Pierre
- . Fondation Royal-Roussillon, pour la protection du patrimoine
- . C R D M, Conseil Régional du Développement de la Montérégie
- . Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Rive-Sud
- . Comité Inter-régional de l'autoroute 30 tronçon Châteauguay-Vaudreuil
- . U P A, Union des Producteurs Agricoles
- . C P T A Q, Commission de Protection du Territoire Agricole

Liste des considérations motivant le tracé nord sur la route 132 :

- . Le Ministère du Transport et le Comité inter-municipal (villes de St-Constant, Delson, Candiac et Ste-Catherine) ont élaboré conjointement un projet pour le tracé nord au cours des cinq dernières années
- . Le tracé sud n'ayant jamais fait l'objet de discussion technique à ce même Comité inter-municipal ne peut être réalisé dans l'immédiat et risque de compromettre indéfiniment la construction de l'autoroute 30
- . Le tracé Sud sacrifierait d'excellentes terres agricoles, polluerait une grande partie de la zone urbaine et détériorerait le caractère villageois et patrimonial du noyau ancien de St-Constant
- . L'ensemble des élus municipaux se sont prononcés en faveur du tracé nord

- . Une pétition signée par plus de 9,000 personnes (en deux semaines) et une manifestation de près de 1,000 citoyens se sont réalisées (en période de vacances estivales) en appui au tracé nord
- . La Loi de la Protection du Territoire Agricole précise qu'on ne doit pas passer sur les terres agricoles lorsqu'il y a une autre alternative. Dans ce dossier, il y a une alternative : la route 132
- . La Commission de la Protection du Territoire Agricole « tribunal administratif » s'est prononcé dans le présent dossier no.328369 à l'effet que le tracé sud est incompatible avec les objectifs et les activités agricoles selon les critères de la loi (article 66)
- . Dans le Cadre du Plan d'Aménagement de la CMM, on préconise la protection et la mise en valeur des terres agricoles ainsi que le respect des activités agricoles. « La zone agricole constitue une base pour la production agroalimentaire mais non une réserve de terrains pour le développement urbain futur »
- . La MRC et ses municipalités reconnaissent leur responsabilité quant à la protection et la mise en valeur du patrimoine sur leur territoire (Politique culturelle régionale de la MRC, 2002)
- . Le tracé nord retenu par le gouvernement du Québec est jugé acceptable sur le plan de l'environnement, qu'il suit l'axe du développement économique de ce secteur et qu'il respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, notamment celles qui visent à protéger le territoire agricole
- . **Une entente fédérale-provinciale confirme la localisation (tracé nord sur la route 132), l'échéancier et le financement nécessaire pour la construction de l'autoroute 30 entre Candiac et Vaudreuil-Dorion (6 mars 2003)**
- . Les deux seuls appuis « d'organismes publics » au tracé sud, à l'annonce de l'entente fédérale-provinciale, se sont dit prêts à collaborer avec le Québec : le député du Bloc Québécois « en pressant Ottawa de déboursier sa juste part des frais de construction » et, le président de l'organisme Résidant Vert « en siégeant sur le Comité de suivi et en souhaitant réaliser la plus belle autoroute environnementale qui soit »

- . Les résultats des dernières élections provinciales, considérés par le président du Comité de l'option sud et les candidats locaux du parti libéral comme référendaire pour la construction de l'autoroute 30 sur le tracé sud, nous indiquent que les citoyens de la Ville de St-Constant favorisent l'option Nord à 62% et que les citoyens des quatre villes concernées favorisent également le tracé Nord à 53%
- . « L'autoroute 30 n'appartient à aucun parti politique mais à la communauté toute entière qui à l'occasion est tentée de ne plus y croire ». Extrait d'une lettre envoyée par M. Jean-Marc Fournier, député du comté de Châteauguay à l'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie et Infrastructures, en date du 24 janvier 2003, incitant ce dernier à conclure une entente le plus tôt possible pour le parachèvement de l'autoroute 30.
- . « Les élus se doivent de respecter le choix démocratique des citoyens », un principe de base pour une saine démocratie dont le nouveau premier ministre M. Jean Charest a exprimé, à maintes occasions, durant sa campagne électorale en référence aux fusions forcées des villes. Dans notre milieu, une autoroute 30, tracé Sud, serait une construction forcée comme les fusions dites forcées des villes et ce serait anti-démocratique.

Viviane Corriveau, présidente
Comité des citoyens(nes)
Autoroute 30, tracé Nord, route 132

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 23 février 2004.

M. Yvon Marcoux, ministre des Transports
Place Haute Ville,
700 boul. René Lévesque est,
29^e étage, Québec, G1R5H1

OBJET : Demande de maintenir la décision de construire l'autoroute 30 sur la route 132/tracé nord (tronçon Candiac/Ste-Catherine) tel que prévu par décret du gouvernement du Québec (06-02-2003).

Monsieur le ministre,

Par la présente, les membres de notre Comité vous réitèrent la demande que nous vous avons formulée le 8 mai 2003, soit de maintenir la décision gouvernementale de construire l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132, tel qu'élaborée et privilégiée par le ministère des Transports depuis plus de 30 ans. Rappelons que cette position est appuyée par un large consensus des décideurs (organismes, associations et conseils municipaux) ainsi que par une nette majorité de la population concernée.

Trois éléments nouveaux militent en faveur de notre demande de maintenir la construction de l'autoroute 30 sur la route 132 :

1.- Le nouvel avis de la Commission de la Protection du Territoire Agricole confirmant de nouveau au ministère des Transports qu'elle est contre la construction de l'autoroute 30 sur le tracé sud.

Suite à une nouvelle demande d'avis du MTQ, le **11 février dernier**, la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles dans son rapport stipulait :

- *“Que le milieu agricole qui serait traversé par l'autoroute projetée, est homogène, actif et à haut potentiel pour l'agriculture”.*

- *"Que le nouveau tracé en zone agricole, par rapport à l'ancien, éviterait presque entièrement la propriété de la carrière Cimenterie pour des raisons qui ne sont manifestement pas d'ordre agricole". Pour épargner les coûts d'expropriation d'une carrière, on détruit l'environnement de milliers de citoyens en leur imposant une autoroute dans leur cour. (à 60 pieds des résidences)*
- *"Que, compte tenu de la possibilité de réaliser le projet en zone non agricole, la Commission, aurait-elle eu à se prononcer dans le cadre d'une demande d'autorisation, se serait encore crue en droit de rejeter la demande pour ce seul motif". La construction du tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132, entre Candiac/Ste-Catherine, demeure l'alternative connue depuis plus de 30 ans.*
- *"Que la réalisation d'un tronçon de l'autoroute 30, en zone agricole, est incompatible avec les objectifs de protection du territoire et des activités agricoles, selon les critères de la loi".*

La Commission, dans sa nouvelle analyse, arrive forcément aux mêmes conclusions que l'avis émis le 9 octobre 2002 (dossier numéro 328369).

2.- L'appui massif de la population au tracé nord sur la route 132 lors de la journée d'informations et de consultation du ministère des Transports le 28-11-2003.

La très grande majorité des citoyens qui ont participé à cette consultation se sont opposés au nouveau tracé présenté par le ministère des Transports, soit le tracé Sud. De plus, ces mêmes citoyens ont réitéré leur appui inconditionnel à la construction de l'autoroute 30 sur la route 132. Les médias d'informations ont très bien reflété d'une part, la colère et l'indignation de la population à un projet imposé politiquement et d'autre part, le malaise des fonctionnaires du ministère des Transports à défendre un dossier qui de toute évidence allait à l'encontre de tout ce qu'ils avaient préconisé depuis plus de 30 ans. Les éléments majeurs de cette journée furent :

- la démonstration faite devant un public de plus de 600 personnes par le président de l'UPA de St-Jean/Valleyfield que les coûts de construction de l'autoroute 30 au Sud s'avéraient plus dispendieux qu'au Nord. (Référence : voir le 3^e élément sur les Coûts)

- la nécessité d'obtenir des audiences publiques découlant des modifications majeures concernant le nouveau tracé proposé et l'ajout du tronçon Jean Leman à Candiac. Plus de 30 demandes d'audiences publiques (individus et organismes) ont été transmises au ministre de l'Environnement concernant ce nouveau tracé. (Nous vous rappelons que pour la tenue d'audiences publiques en 2002 concernant le tracé nord, seulement 14 demandes d'audiences publiques avaient été acheminées à ce même ministère).
- le dépôt de plus de 750 fiches de commentaires de citoyens indiquant leur désaccord avec le tracé sud.
- le dépôt d'une pétition de plus de 8,000 noms recueillis en moins de deux semaines soulignant leur accord de réaliser l'autoroute 30 sur la route 132
- la difficulté pour les tenants du tracé sud de trouver des résidants des quatre villes concernées pour les appuyer à cette soirée d'informations (St-Constant, Delson, Ste-Catherine, Candiac). Ils ont dû faire appel à des résidants de Châteauguay, non concernés et non invités par le MTQ, pour les appuyer lors de cette rencontre (deux autobus). Ce qui a privé de leur droit, des dizaines de citoyens dûment invités à participer à cette soirée d'informations, faute de place.

N.B. : Lors de cette journée d'informations et de consultation du MTQ, **un appui très favorable au tracé nord fut démontré par la très grande majorité des participants**, même devant l'absence des conditions de réussite d'un tel événement :

- Choix inapproprié du lieu de rencontre (à l'extrémité du comté, même si ~~une~~ suggestion d'un lieu plus central avait été proposé).
- Salle et stationnement tellement limité que des dizaines de citoyens ont dû rebrousser chemin, faute de places.
- Journée d'informations et de consultation inadéquate (un vendredi).
- Délai irréaliste pour répondre au questionnaire du MTQ (un jour ouvrable après la soirée d'informations).

3.- La démonstration favorable au tracé nord des coûts de construction présentée par l'UPA St-Jean/Valleyfield (janvier 2004) à laquelle nous souhaitons apporter des éléments additionnels.

A) Le tableau suivant illustre les coûts de construction des deux tracés présentés par le président de l'UPA, région St-Jean/Valleyfield et **non contredits par les représentants du MTQ.**

LES COÛTS DES 2 TRACÉS

Même à coût égal, l'option qui fait l'unanimité depuis 30 ans, soit la réalisation de l'autoroute 30 sur la 132, s'impose d'elle-même.

LE COÛT DU CHOIX NORD

Source : ministère des Transports du Québec (MTQ)

178 M\$ (coûts évalués en 2001 présentés au BAPE)
280 M\$ (coûts révisés et présentés en 2003)

TOTAL : 280 M\$

LE COÛT DU CHOIX SUD

120 M\$ (estimé du MTQ)
+ 42 M\$ (réaménagement au niveau de l'A-15)
+ 42 M\$ (autoroute 2 km entre A-15 et Principale à Delson)
+ 42 M\$ (tronçon à l'est de 3,4 km à l'est de l'A-15 projeté dans une autre étape)
+ 50 M\$ (boulevard urbain sur le 132)

TOTAL : 296 M\$

B) **Les éléments additionnels** devant être considérés dans l'évaluation des coûts des travaux.

POUR LE TRACÉ SUD

D'une part, les coûts prévus de 296 millions\$ ne tiennent pas compte :

- a. Des coûts des travaux de décontamination de plusieurs sites sur la route 132 tel qu'inclus dans l'estimation des coûts du tracé Nord qu'il faudra de toute façon réaliser pour la protection de la santé publique : **Plus de 20 millions\$**
- b. Des coûts d'entretien et de réparation de la route 132 pour assurer sa pérennité en attendant sa transformation en boulevard urbain pour l'an 2016 selon les meilleurs scénarios : **Plus de 5 millions\$**
- c. Des coûts découlant de la fermeture possible de la ferme d'élevage Charles River Canada (à cause des vibrations et des gaz toxiques engendrés par la proximité de l'autoroute) et la perte de plus de 100 emplois : **Plus de 20 millions\$**
- d. Des coûts d'expropriations déjà payés pour l'acquisition de terrains sur la route 132 : **14 millions\$**
- e. Des coûts d'études , d'analyses, de plan de firmes réalisées ainsi que les coûts des personnels du ministère des Transports depuis plus de 30 ans : **Plus de 5 millions\$**
- f. De la perte de plusieurs millions\$ relatif à la modification de l'entente fédérale-provinciale(mars 2003)concernant la construction de l'autoroute 30 sur la route 132 **.Plus de 15 millions \$**

GRAND TOTAL : Pour le **tracé Sud**, un coût minimum **375 millions\$** lorsqu'on évalue comme pour le tracé Nord, l'ensemble du projet. Ce qui nous apparaît plus conforme à la réalité que le 120 millions\$ estimé du MTQ

N.B. : Ces coûts ne tiennent pas compte des coûts d'expropriation pour la portion de la carrière Cimenterie Lafarge et des coûts reliés à la congestion automobiles sur la route 132.

POUR LE TRACÉ NORD

D'autre part, les coûts prévus de 280 millions\$ (coûts révisés et présentés en 2003 par le MTQ) pourraient être facilement modifiés à la baisse:

- a. En construisant la section ouest de l'autoroute 30 sur la route 132 à niveau, on éviterait les coûts liés à la construction d'une autoroute en dépression. Cette section située en zone industriel fut l'objet d'une demande injustifiée de la mairesse de ville Ste-Catherine. :
Plus de **30 millions\$**
- b. En révisant certaines des 43 modifications réclamées par les municipalités longeant la route 132 :
Plus de **10 millions\$**

GRAND TOTAL : Pour le tracé Nord, un coût d'environ **240 millions\$**

EN CONCLUSION :	L'OPTION SUD	Plus de 375 MILLIONSS
	L'OPTION NORD	240 MILLIONSS
N.B. : La réalisation de l'autoroute 30 sur la route 132 permettra d'éviter aux contribuables québécois de payer 135 millions\$ additionnels qui pourraient être alloués à d'autres priorités telles que la santé, l'éducation, etc.		

M. le Ministre, comme dans tout dossier d'envergure provinciale, le choix logique du tracé pour la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, doit s'appuyer essentiellement sur des considérations d'intérêt public. Or, lorsqu'on compare les deux tracés Nord et Sud, c'est sur le tracé Nord, (autoroute 30 sur la route 132) qu'on y retrouve le plus de retombées positives :

- Une voie de contournement de l'Île de Montréal sur la Rive-Sud (respect de l'engagement de M. Charest, dans son discours du Trône)
- Une voie de circulation rapide et des voies d'accès pour les citoyens de nos villes (70% de la population travaillant à l'extérieur)
- La poursuite des plans de développement commercial et industriel dans l'axe de la route 132 et le maintien des investissements (financier et familial) des résidents des secteurs urbains à proximité de la zone verte.

- Un décongestionnement de la route 132 et des rues avoisinantes tout en facilitant le transport en commun.
- L'amélioration de la fluidité, de la sécurité et de la rapidité du transport des biens et des personnes dans le secteur de la 132.
- Une décontamination des sols situés dans l'axe de la route 132.
- La réduction de la pollution dans l'axe de la route 132 et le maintien de la qualité de vie dans l'axe du secteur rural et urbain.
- La protection d'excellentes terres agricoles et le maintien des activités agricoles.
- La protection du patrimoine bâti et du paysage humanisé.
- L'augmentation de la sécurité publique sur la route 132 et l'accès rapide à l'hôpital régional.
- La réalisation simultanément, selon un échéancier amélioré, de deux travaux majeurs : la construction de l'autoroute 30 et la rénovation de la route 132.
- **Enfin, dans un contexte de saine gestion des fonds publics, une ÉCONOMIE DE PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIONSS.**

Nous vous demandons, donc, monsieur le Ministre, d'intervenir auprès de l'ensemble de vos collègues du conseil des ministres afin que votre gouvernement fasse fi de tout intérêt électoraliste, tienne compte de la capacité de payer des citoyens du Québec et privilégie un développement durable de notre région par la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine sur la route 132/tracé Nord. Ce qui nous apparaît constituer la **solution la plus rapide, la moins dispendieuse et la plus respectueuse de la démocratie et de l'environnement.**

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la problématique de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, et sur les besoins du milieu, il nous fera plaisir de vous rencontrer.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et aux éléments additionnels que nous vous avons soumis et vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Viviane Corriveau, présidente

COMITE DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 8 mai 2003.

M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement,
2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 210,
Laval, H7T 1S9

OBJET : Construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur la route 132.
(Candiac-Ste-Catherine)

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons copie de la documentation que nous avons fait parvenir à votre collègue Ministre du Transport, M. Yvon Marcoux, concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Nous désirons profiter de cette occasion pour vous souligner que le décret adopté le 6 février 2003 pour la construction (sur le tracé nord) du tronçon entre Candiac-Ste-Catherine favorise le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les groupes environnementaux ont exprimé leur satisfaction à ce projet au point où le président de l'organisme Résidant Vert a accepté de « siéger sur le Comité de suivi et souhaite réaliser la plus belle autoroute environnementale qui soit ».

Vous remerciant à l'avance de l'appui que vous porterez à ce projet (autoroute 30 sur la route 132) fort respectueux de l'environnement, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente

P.J. : Documentation transmise au Ministère du Transport

COMITÉ DE CITOYENS(NES)

AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 9 décembre 2003

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre de l'Environnement,
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque est,
Québec, G1R 5V 7

Objet : Demande d'audiences publiques : Autoroute 30 tronçon Candiac/Ste-Catherine

Monsieur le ministre,

Après avoir participé à la journée d'informations et de consultation du 28 novembre dernier organisée par le ministère des Transports relatif à son projet de relocaliser l'autoroute 30 en zone agricole (tronçon Candiac/Ste-Catherine), par la présente, nous vous demandons de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

Fort de l'appui :

- d'une manifestation de plus de 1,000 personnes à l'été 2002,
- d'une pétition de plus de 8000 signatures recueillies en deux semaines, durant les vacances d'été 2002 (déposée à l'assemblée nationale),
- de 700 questionnaires-réponses du ministère des Transports complétés individuellement en deux jours, les 23 et 24 novembre en appui au tracé nord et remis à la soirée d'informations du 28 novembre,
- et du résultat des élections d'avril dernier qualifié de « référendaire » par les opposants au tracé nord (document ci-joint) qui démontre le choix préférentiel des citoyens des quatre municipalités concernées pour l'autoroute 30 sur la route 132,

notre demande vise à permettre à la population de s'exprimer clairement sur les enjeux de ce nouveau tracé.

/2.....

Les motifs suivants justifient la présente requête :

- une journée d'information et de consultation inadéquate : lieu (à l'extrémité du comté), salle (trop petite), stationnement (60 places) et le jour (vendredi soir),
- un délai de consultation irréaliste : 9 jours,
- des informations partielles : une partie du tronçon non publicisée (section Jean Leman 3.4km),
- un coût incomplet du projet : 120 millions\$ selon le ministère des Transports versus 296 millions\$ démontré par l'UPA et non contredit par les représentants du ministère des Transports lors de l'assemblée d'informations,
- une description partisane des recommandations du Bape pour favoriser une option (exemple : un choix préférentiel devient une recommandation),
- une bonification irréaliste de la réalité : viaducs avec murs anti-bruit permettant une vue panoramique,
- de sérieux doutes quant à la valeur des études réalisées concernant le bruit,
- le peu de respect des personnes : pour éviter de passer sur les terrains de la Co. Lafarge Canada, on « tasse » l'autoroute plus près des quartiers urbains (à 20 mètres des résidences, sur la rue Capes, dans le quartier de la Saline),
- une nouvelle pollution par le bruit et l'air d'une grande partie des secteurs urbains,
- une perte irréversible de 514 hectares d'excellentes terres agricoles,
- une autoroute qui enclaverait la ville de St-Constant,
- une voie de circulation qui ne servira que la circulation extérieure (de transit).

Notre intervention de par les audiences publiques vise également à démontrer au gouvernement du Québec que l'option nord, autoroute 30 sur la route 132 en plus d'être moins cher, plus rapide à construire et de résoudre les problèmes relatifs à la circulation locale et de transit est un choix populaire, des organismes, associations, élus et citoyens.

A ce sujet, une preuve évidente nous a été fournie par les partisans du tracé sud qui ont dû faire appel à des gens de l'extérieur, non invités pour « paqueter » la salle lors de la réunion du 28 novembre et prendre la place des citoyens concernés par ce projet dont plusieurs ont été retournés par le service de police, donc impossible d'entrer dans la salle. Cela nous démontre le peu d'appuis provenant des quatre villes concernées (St-Constant, Ste-Catherine, Delson, Candiac) pour le tracé sud.

Eventuellement, votre gouvernement aura une décision à prendre pour la construction de cette autoroute : respecter une localisation historique de 30 ans (la 30 sur la 132) et un choix préférentiel d'une grande partie de la population ou détruire d'excellentes terres agricoles, polluer de paisibles quartiers résidentiels et réaliser une construction forcée (la 30 en zone agricole). L'expression des opinions des citoyens sur ce nouveau projet demeure donc un élément incontournable pour la démocratie du Québec.

Aussi, nous espérons, que votre ministère qui a comme préoccupation première la sauvegarde d'un environnement durable, donnera suite à cette présente demande d'audiences publiques pour le bien-être des générations futures .

Vous remerciant à l'avance de votre attention, nous demeurons à votre entière disposition pour toutes informations que vous jugerez nécessaires.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens, autoroute 30 tracé nord/route 132

COMITÉ DE CITOYENS(NES) AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 14 mai 2003.

M. Jean-Marc Fournier, ministre
Edifice Jean-Baptiste de LaSalle,
10 Pierre Olivier-Chauvreau-Aile Chauvreau-Secteur B
4^e étage, Québec G1R 4J3

OBJET : Construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur la route 132
(Candiac- Ste-Catherine)

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons copie de la documentation que nous avons fait parvenir à votre collègue Yvon Marcoux, ministre du Transport concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Nous désirons profiter de cette occasion pour vous souligner que le décret adopté par le gouvernement du Québec (le 6 février 2003) pour la réalisation de ce tronçon et l'entente fédérale-provinciale (le 6 mars 2003) convenue pour l'ensemble des travaux de l'autoroute 30 répondent à plusieurs de vos attentes exprimées dans votre lettre du 24 janvier dernier transmise à l'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie et Infrastructures du gouvernement fédéral, entre autres:

- La réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 avec « la participation financière du Gouvernement du Canada ».
- Le certificat d'autorisation de réalisation du tronçon Candiac-Ste-Catherine « selon le tracé sud.....ou le tracé nord ».
- La participation d'un « partenariat public/privé » pour le financement du tronçon Châteauguay-Vaudreuil-Dorion.

- « L'annonce favorable à la réalisation du projet par le gouvernement du parti Québécois, même à la veille d'une élection imminente ».

Votre lettre mentionne, également, Monsieur le ministre, vos souhaits « qu'elle se fasse » (construction de l'autoroute 30) mais « ne fasse pas encore l'objet d'élection » tout en précisant « que l'autoroute 30 n'appartient à aucun parti politique mais à la communauté toute entière ».

La confirmation du 6 mars dernier par le Gouvernement du Canada et du Québec de la localisation, de l'échéancier et du financement du projet de construction de l'autoroute 30, Candiac-Ste-Catherine sur l'actuelle route 132, est enfin la réalisation que vous attendiez ainsi que toute la population depuis de nombreuses années.

Nous espérons donc, que les responsabilités ministérielles qui vous incombent feront « fi de tout intérêt électoraliste » tel que vous le mentionnez dans votre lettre au ministre Allan Rock et que par conséquent vous appuierez fermement la réalisation de l'entente fédérale-provinciale.

Vous remerciant à l'avance de votre intérêt (d'ailleurs bien connu) pour cette réalisation majeure de la région de la Montérégie, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente

A l'attention du directeur de l'information:

**Aile parlementaire libérale - AUTOROUTE 30 - Jean-Marc Fournier
recherche un rapprochement des parties**

CHATEAUGUAY, le 28 janv. /CNW Telbec/ - Dans la foulée du plan d'action qu'il a proposé au ministre des transports du Québec, le député de Châteauguay, monsieur Jean-Marc Fournier, a cette fois interpellé le ministre de l'Industrie et Infrastructures, l'Honorable Allan Rock. Rappelons que le 13 janvier dernier, monsieur Fournier avait proposé au ministre des Transports du Québec un plan d'action en trois points susceptible de sortir le dossier de l'autoroute 30 des culs-de-sac dans lesquels il se retrouve.

Le député avait en outre exhorté le gouvernement du Québec de finalement en arriver à une entente de financement avec le gouvernement du Canada. Dans le but de rapprocher les parties, le député Fournier a dressé un état de situation au ministre fédéral, monsieur Allan Rock, invitant le gouvernement du Canada à soumettre une offre de financement bonifiée au gouvernement du Québec. Dans le cas du tronçon Candiac/Ste-Catherine, le gouvernement du Québec a déjà annoncé le financement nécessaire et identifié le projet comme une intervention prioritaire. Le tracé reste par ailleurs à être choisi par Québec. Quant au tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion, le corridor doit être exproprié et le montage financier doit être conclu.

"Compte tenu des avantages importants que comporte le projet d'autoroute 30 pour l'économie canadienne et particulièrement pour celle du Québec, des provinces maritimes et de l'Ontario, compte tenu de la nécessité pour le Québec d'investir des sommes importantes pour la réalisation du tronçon Candiac/Ste-Catherine et compte tenu de la nécessaire traverse de la voie maritime, j'invite le gouvernement du Canada à présenter une offre de financement bonifiée au gouvernement du Québec. Les considérations importantes que comporte le dossier de l'autoroute 30 pour le Canada justifient même que cette offre dépasse l'apport de 50% des fonds publics requis à l'égard du tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion", a écrit le député Fournier au ministre Rock.

Monsieur Fournier a également enjoint le ministre Rock de faire fi de tout intérêt électoraliste dans les annonces à venir l'invitant même à faire une annonce favorable avec le gouvernement du Parti québécois avant l'élection de plus en plus imminente au Québec. "L'autoroute 30 n'appartient à aucun parti politique mais à la communauté toute entière qui à l'occasion est tentée de ne plus y croire. Je souhaite ardemment une annonce favorable à la réalisation du projet même par le gouvernement du Parti québécois. Le dossier de l'autoroute 30 a fait l'objet de toutes les élections des presque quarante dernières années et je ne souhaite pas qu'elle le fasse encore..."

Je souhaite seulement qu'elle se fasse", a insisté monsieur Fournier.

Châteauguay, le 24 janvier 2003

L'Honorable Allan Rock
Ministre de l'Industrie et Infrastructures
235, Queen, 11e étage
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

Monsieur le Ministre,

Je m'adresse à vous en regard du parachèvement de l'autoroute 30. A titre de député de Châteauguay et même depuis les banquettes de l'opposition, j'ai en de nombreuses occasions sollicité la participation du gouvernement du Canada au montage financier qui conduirait à la réalisation rapide du projet. En effet, outre que cette autoroute constituerait une voie de contournement de Montréal, elle permettrait également le rapprochement des marchés québécois, américains, des Maritimes et de l'Ontario. Les avantages de cette infrastructure routière dépassent nettement la métropole montréalaise pour embrasser non seulement le Québec entier mais tout l'est canadien. A ce titre, la participation financière du gouvernement du Canada apparaît souhaitable et avantageuse.

Pour compléter cette voie de contournement de Montréal, il est nécessaire de terminer le tronçon Candiac/Ste-Catherine et le tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion. Par une missive au ministre des Transports du Québec, j'ai récemment proposé un plan d'action au gouvernement du Québec en vue de parachever l'autoroute 30. Il m'apparaît fort opportun de vous en faire part puisque, d'un accord unanime de l'Assemblée nationale, le gouvernement du Canada doit être un partenaire essentiel à cette réalisation.

Dans le cas du tronçon Candiac/Ste-Catherine, le gouvernement du Québec a déjà annoncé le financement nécessaire et identifié le projet comme intervention stratégique et prioritaire. Pour aller de l'avant, le gouvernement du Québec devra prochainement émettre son Certificat d'autorisation de réalisation, soit selon le tracé sud recommandé par le Bureau des audiences publiques en environnement ou selon le tracé nord proposé par le ministère des Transports. J'ai récemment requis du gouvernement du Québec qu'il fasse connaître sa décision à cet égard dans les prochaines semaines, le tout dans l'exercice de sa compétence.

Quant au tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion, le Bureau des audiences publiques en environnement a déjà approuvé le tracé choisi par la communauté et le Certificat d'autorisation de réalisation a été émis en mai 1999. En octobre 2000, l'Assemblée nationale a mandaté le gouvernement du Québec de terminer les travaux d'expropriation du corridor pour janvier 2002. Ces travaux ne sont par ailleurs pas terminés. En octobre dernier, fortement appuyé de ma communauté, j'ai de nouveau réclamé que ces travaux soient entrepris suivant un mode accéléré. Le plan d'action que j'ai proposé au ministre prévoit également que ces travaux devraient être assurés en mode accéléré.

Sur ce tronçon, il faudra également aménager une traverse au-dessus de la voie maritime et à ce titre, une participation du gouvernement du Canada est évidemment requise. Quant au reste, le 17 octobre 2000, l'Assemblée nationale a mandaté le gouvernement du Québec de négocier une entente publique/privée qui prévoirait en outre une participation du gouvernement du Canada pour un minimum de 50% des fonds publics requis.

En décembre dernier, des représentants du gouvernement fédéral ont confirmé d'une part, votre intérêt de conclure un partenariat public/privé et d'autre part, une mise de fonds minimale de \$150M pour le tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion. Cette annonce, bien qu'elle ait reçu un accueil mitigé du ministre des Transports du Québec, a suscité un intérêt réel chez ceux qui attendent avec impatience ce projet structurant pour l'économie. J'ai donc demandé au gouvernement du Québec d'en arriver rapidement à une entente avec le gouvernement du Canada.

Vu ma récente missive au ministre des Transports et l'approche d'élections au Québec, le gouvernement du Parti québécois voudra sûrement dépêcher les démarches relatives à ce dossier. Par ailleurs, compte tenu des avantages importants que comporte le projet d'autoroute 30 pour l'économie canadienne et particulièrement pour celle du Québec, des provinces maritimes et de l'Ontario, compte tenu de la nécessité pour le Québec d'investir des sommes importantes pour la réalisation du tronçon Candiach/Ste-Catherine et compte tenu de la nécessaire traverse de la voie maritime, j'invite le gouvernement du Canada à présenter une offre de financement bonifiée au gouvernement du Québec. Les considérations importantes que comporte le dossier de l'autoroute 30 pour le Canada justifient même que cette offre dépasse l'apport de 50% des fonds publics requis à l'égard du tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion.

J'ajouterai un dernier commentaire relatif au climat préélectoral au Québec. A titre de député de Châteauguay, J'ai été appelé à multiplier les démarches à la fois auprès de votre gouvernement et de celui du Québec afin de promouvoir l'autoroute 30. Je l'ai fait, en de nombreuses occasions, appuyé de ma communauté et en de nombreuses occasions en appui à ma communauté. Des gens de chez nous ont descendu à la rue, monté à Québec, signé des pétitions, écrit, réclamé, manifesté et j'en passe. L'autoroute 30 n'appartient à aucun parti politique mais à la communauté toute entière qui à l'occasion est tentée de ne plus y croire. Bien qu'à la veille d'une élection imminente, je vous adresse la présente démarche à titre de député, et non de candidat éventuel.

Je souhaite ardemment une annonce favorable à la réalisation du projet même par le gouvernement du Parti québécois. Le dossier de l'autoroute 30 a fait l'objet de toutes les élections des presque quarante dernières années et je ne souhaite pas qu'elle le fasse encore... Je souhaite seulement qu'elle se fasse.

Je vous saurais gré de m'indiquer par le retour du courrier vos intentions à l'égard de la négociation avec Québec. Je n'entends pas m'arroger le droit de participer à ces négociations qui doivent bien sûr être menées de gouvernement à gouvernement. Cependant, je compte maintenir la pression pour que la voix des citoyens soit entendue de leurs gouvernements.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

(s) Jean-Marc Fournier

Jean-Marc Fournier
Député de Châteauguay
Whip en chef de l'opposition officielle

COMITÉ DE CITOYENS(NES) AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

St-Constant, le 27 octobre 2003

M. Yves Séguin, Ministre des finances
12, rue St-Louis, 1^{er} étage
Québec, G1R 5L3

OBJET : La construction de l'autoroute 30 (tronçon Candiac-Ste-Catherine) et les finances publiques du Québec.

Pourquoi dépenser inutilement des millions\$ additionnels en études et en expropriations pour construire l'autoroute 30 au Sud (dans les terres agricoles), alors que les études et les expropriations sont déjà réalisées et payées pour la construction de l'autoroute 30 au Nord (sur la route 132)?

Monsieur le ministre,

Nous croyons que si le premier ministre, M. Jean Charest, vous a confié la gestion des Finances publiques du Québec, c'est non seulement parce que vous possédez une expertise incontestable en ce domaine, mais aussi parce que vous savez faire preuve de jugement et tenir compte avant tout du bien commun, comme le démontre votre étude sur le déséquilibre fiscal entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. C'est pourquoi nous vous adressons la présente requête.

Le 20 septembre dernier, le *Journal de Montréal* nous informait que vous anticipiez un déficit de plus de 3 milliards de dollars (peut-être 4 M\$) pour l'année financière 2003.

Dans le journal *La Presse* en date du 12 octobre dernier, nous apprenions que de toutes les provinces canadiennes, le Québec est la plus belle province mais aussi la plus tributaire de ses créanciers. Alors que la dette gouvernementale du Canada correspond à 77.3% du P.I.B. – ce qui se compare à celle des pays de la zone euro – celle du Québec dépasse les 85% du P.I.B. et ceci, sans tenir compte des déficits accumulés dans son réseau de santé.

Mieux que personne, vous êtes au fait des différents besoins financiers du Québec en santé, en éducation, à l'aide sociale sans parler des besoins en garderie, de l'équité salariale, de la loi contre la pauvreté, des négociations du secteur public, de l'aide aux producteurs agricoles, du déficit zéro, de la baisse d'impôt d'un milliard\$ pour l'an 2004, etc. « Il y aura d'autres compressions, on n'a pas le choix. Il faut mettre le contrôle dans les dépenses, dans l'intérêt public, pour ne pas que l'on aille tout croche » disiez-vous dans une entrevue accordée au *Journal de Montréal* le 20 septembre 2003.

Nous, citoyens, sommes aussi conscients des problèmes financiers que connaît le Québec et reconnaissons la nécessité d'un contrôle des dépenses basé sur des décisions éclairées. Mieux que quiconque, vous connaissez les principes d'une saine gestion économique.

Aussi, quel ne fut pas notre étonnement, le 29 septembre dernier, quand votre collègue, monsieur Marcoux, nous informa, par communiqué, que son ministère procédait actuellement à des études complémentaires de plusieurs millions\$ en vue de modifier, en faveur du tracé Sud, le décret gouvernemental adopté le 6 février 2003 et qui autorisait la réalisation du tronçon de l'autoroute 30 entre Candiac et Sainte-Catherine dans l'axe de la route 132 (tracé Nord).

Si ce projet se réalisait en faveur du tracé sud, trente années de travail des professionnels du ministère des Transports pour l'autoroute 30 sur la route 132 serait anéanti, l'entente conclue entre le provincial et le fédéral pour l'autoroute 30 sur la route 132 (le 6 mars 2003) serait caduque, et surtout, les coûts de l'ensemble du projet d'une autoroute dans les terres agricoles (au Sud) seraient très largement supérieurs à ceux de la réalisation de l'autoroute 30 selon le tracé nord, sur l'actuelle route 132.

Pourquoi dépenser des millions\$ additionnels pour des études et des expropriations pour construire l'autoroute 30 au Sud (dans les terres agricoles), alors que les études et les expropriations sont déjà réalisées et payées pour la construction de l'autoroute 30 au Nord sur la route 132, nous demandons-nous?

Notre étonnement fut encore plus grand le 4 octobre dernier, lorsque le ministre des Transports annonça également la construction de 2 kilomètres d'autoroute, entre l'autoroute 15 à Candiac et la rue Principale à Delson sur la route 132/tracé Nord. (*Journal Le Reflet*).

Nous ne comprenons pas que le gouvernement s'arrête en si bon chemin! Tout en réglant les problèmes majeurs de circulation sur la route 132, la construction des 5 kilomètres restant ne pourrait-elle constituer la solution la plus rapide et la moins dispendieuse pour réaliser la voie de contournement de la métropole et honorer l'engagement du premier ministre M. Jean Charest de parachever l'autoroute 30, tel qu'annoncé dans son discours inaugural?

Pourquoi payer 11 kilomètres pour une autoroute au Sud – tout en détruisant d'excellentes terres agricoles – alors qu'il ne restera que 5 kilomètres à construire sur la route 132/tracé Nord pour compléter la construction de l'autoroute 30?

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de l'ensemble de vos collègues du conseil des ministres afin que votre gouvernement fasse fi de tout intérêt électoraliste, tienne compte de la capacité de payer des citoyens du Québec et privilégie la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac-Ste-Catherine sur la route 132/tracé Nord, ce qui nous semble constituer la solution la plus rapide, la moins dispendieuse et la plus respectueuse de la démocratie et de l'environnement.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la problématique de l'autoroute 30, tronçon Candiac-Ste-Catherine, et sur les besoins du milieu, il nous fera plaisir de vous rencontrer.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens, autoroute 30 tracé nord/route 132

COMITÉ DE CITOYENS(NES)

AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 3 décembre 2003

M. Philippe Couillard, ministre de la Santé,
1075, Chemin Ste-Foy, 5^e étage,
Québec, G1S 2M1

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous désirons vous sensibiliser aux conséquences tragiques pour notre population de ne pas avoir un accès rapide et sécuritaire à notre hôpital régional à cause de l'intention du ministère des Transports de changer la localisation du tronçon de l'autoroute 30 entre Candiac et ville Ste-Catherine.

Comme vous le savez fort probablement, le député Dubuc de La Prairie et le Ministre Fournier de Châteauguay, sous la pression d'un petit groupe d'individus ont fait la promesse électorale de construire l'autoroute 30 dans les terres agricoles plutôt que de respecter la localisation prévue depuis plus de 30 ans par les différents gouvernements, soit la construction de la 30 sur la route 132. Nous aimerions souligner que la localisation de l'autoroute 30 sur la 132 est également souhaitée par l'ensemble des intervenants du milieu, incluant le milieu hospitalier.

Ainsi, en 1992, suite à la crise amérindienne, la Soder dans le journal *Le Soleil*, 07-11-92 mentionnait que la voie de contournement proposée comportait de nombreux avantages, dont celui d'offrir aux citoyens de la Rive Sud un accès rapide au Centre Hospitalier Anna Laberge. La construction de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132 répondait à cet objectif humanitaire.

Aujourd'hui, la situation est toute autre puisque le ministère des Transports projette de construire l'autoroute 30 non plus sur la 132, mais bien en zone agricole. Or, en plus de coûter plus cher, de détruire et de morceler 514 hectares des meilleures terres du Québec et de polluer plusieurs quartiers résidentiels des villes riveraines, la construction de l'autoroute 30 en zone agricole privera nos concitoyens des villes de St-Constant, Ste-Catherine, Delson et Candiac, d'un accès rapide à l'hôpital régional Anna Laberge.

En effet, l'autoroute 30 dans les terres agricoles ne comportera aucune voie d'accès pour les résidents des villes de St-Constant, Delson et Ste-Catherine ce qui va à l'encontre du bien commun et pourrait mettre en jeu la vie de certains de nos concitoyens qui ne pourraient se rendre assez rapidement au centre hospitalier de leur région. C'est une situation que nous jugeons inacceptable.

Depuis votre élection, monsieur le Ministre, vous avez su imposer le respect de vos décisions, parce qu'elle préconisait une approche basée sur les valeurs humaines .

C'est pourquoi nous faisons appel à vous aujourd'hui et vous demandons d'intervenir auprès de vos collègues du conseil des Ministres afin que le projet de construction de l'autoroute 30 se réalise sur la route 132, répondant ainsi à un besoin primordial soit, celui d'avoir un accès direct à un hôpital.

Enfin, comme la construction de la 30 sur la 132 coûtera moins cher, nous croyons que les argents ainsi épargnés pourraient être utilisés pour répondre aux besoins grandissant en santé, en éducation, en garderie, etc.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'accepter, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente
Comité de citoyens, autoroute 30 tracé nord/route 132

CONSIDÉRATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC :

Monsieur le Ministre, comme dans tout dossier d'envergure provinciale, le choix logique du tracé pour la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, doit s'appuyer essentiellement sur des considérations d'intérêt public. Or, lorsqu'on compare les deux tracés Nord et Sud, c'est sur le tracé Nord (autoroute 30 sur la route 132) qu'on y retrouve le plus de retombées socio-économiques positives :

- Une voie de contournement de l'Île de Montréal sur la Rive-Sud (respect de l'engagement de M. Charest dans son discours du Trône)
- Une voie de circulation rapide et des voies d'accès pour les citoyens de nos villes (70% de la population travaillant à l'extérieur)
- La poursuite des plans de développement commercial et industriel dans l'axe de la route 132 et le maintien des investissements (financier et familial) des résidents des secteurs urbains à proximité de la zone verte.
- Un décongestionnement de la route 132 et des rues avoisinantes tout en facilitant le transport en commun.
- L'amélioration de la fluidité, de la sécurité et de la rapidité du transport des biens et des personnes dans le secteur de la 132.
- Une décontamination des sols situés dans l'axe de la route 132.
- La réduction de la pollution dans l'axe de la route 132 et le maintien de la qualité de vie dans l'axe du secteur rural et urbain.
- La protection d'excellentes terres agricoles et le maintien des activités agricoles.
- La protection du patrimoine bâti et du paysage humanisé.
- L'augmentation de la sécurité publique sur la route 132 et l'accès rapide à l'hôpital régional.
- La réalisation simultanément, selon un échéancier amélioré, de deux travaux majeurs : la construction de l'autoroute 30 et la rénovation de la route 132.
- **Finalement, dans un contexte de saine gestion des fonds publics,**
UNE ÉCONOMIE DE PLUS DE 135 MILLIONS \$

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 16 mars 2004.

M. Yves Séguin, ministre des Finances
12, rue St-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

**OBJET : Demande d'intervention pour éviter le gaspillage des fonds publics
dans le dossier de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine**

Monsieur le Ministre,

Les membres de notre comité de citoyens vous réitèrent la demande que nous vous avons formulée le 27 octobre dernier, soit d'intervenir auprès des membres du Conseil des ministres pour qu'ils privilégient la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, sur l'actuelle route 132.

Vous avez de nouveau, la semaine dernière, comme pour le déséquilibre fiscal fédéral-provincial, fait preuve de jugement et tenu compte du bien commun dans votre appréciation du dossier du « no fault » en assurance-auto. Voilà pourquoi, vous qui connaissez mieux que quiconque les principes d'une saine gestion économique dans le contexte où le Québec doit faire des choix difficiles, nous vous demandons de favoriser la construction de ce tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132, parce que c'est l'option qui offre les meilleures retombées sociaux-économiques (voir pièce ci-jointe) pour la région métropolitaine.

Cette option représente des économies de l'ordre de 135 millions \$ tel que démontré dans la lettre adressée à votre collègue M. Yvon Marcoux, ministre des Transports, datée du 23 février, dont nous vous avons envoyé une copie dernièrement.

De plus, cette option répondrait immédiatement à la demande pressante du milieu d'avoir une voie de contournement de l'Île de Montréal et une voie d'accès rapide et sécuritaire pour la population locale. D'ailleurs, comme le mentionnait M. Denis Marcell, l'actuel président du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Rive-Sud dans une lettre adressée au premier ministre M. Jean Charest, « *tout ce qui devait être fait en terme d'études, de consultation et de réflexion a été fait et bien fait* ».

..../2

Monsieur le Ministre, la population du Québec a déjà investi beaucoup dans ce projet. Aussi, nous vous demandons, en tant que ministre des Finances, d'intervenir avec diligence et en bon père de famille dans ce dossier pour éviter un gaspillage de fonds publics. Ne croyez-vous pas que cet argent serait mieux investi pour répondre à des besoins criants en santé, en éducation et dans la lutte à la pauvreté?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et demeurons à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, présidente
COMITÉ DE CITOYENS
AUTOROUTE 30 - TRACÉ NORD/ROUTE 132

p.j. Considérations d'intérêt public provenant de la lettre adressée au ministre des Transports, M. Yvon Marcoux

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 – TRACÉ NORD/ROUTE 132

Saint-Constant, le 16 mars 2004.

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé
1075 Chemin Ste-foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

OBJET : Demande d'intervention pour un accès rapide et sécuritaire à l'hôpital régional Anna Laberge dans le dossier de l'autoroute 30, tronçon Candiac-Ste-Catherine

Monsieur le Ministre,

Les membres de notre comité de citoyens vous réitèrent la demande que nous vous avons formulée le 3 décembre dernier, soit d'intervenir auprès de vos collègues du Conseil des ministres pour qu'ils privilégient la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, sur l'actuelle route 132.

Comme vous le savez, le vieillissement de la population active et l'augmentation de l'espérance de vie exigent de plus en plus de besoins additionnels en personnels spécialisés et en financement.

Or, nous pensons que le financement de ces besoins pourraient être comblés partiellement par l'économie de plusieurs centaines de millions \$, en réalisant ce projet de construction dans l'axe de la route 132. Nous vous référons à la lettre adressée à votre collègue M. Yvon Marcoux, ministre des Transports, datée du 23 février, dont nous vous avons envoyé une copie dernièrement.

.../2

De plus, cette option répondrait également à un besoin primordial pour notre population soit, celui d'avoir un accès rapide et sécuritaire à l'hôpital régional Anna Laberge. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le choix de l'emplacement de cet hôpital était étroitement lié à la construction de l'autoroute 30 sur la route 132 et avait fait l'objet d'un consensus social et politique auquel votre parti adhérait.

Monsieur le Ministre, la population du Québec a déjà investi beaucoup dans ce projet. Nous vous demandons, en tant que ministre de la Santé, d'intervenir avec diligence auprès de vos collègues du Conseil des ministres dans ce dossier pour éviter un gaspillage de fonds publics. Ne croyez-vous pas qu'une partie de cet argent pourrait être investi pour répondre aux besoins criants dans le domaine de la santé?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et demeurons à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Corriveau, présidente
COMITÉ DE CITOYENS
AUTOROUTE 30 - TRACÉ NORD/ROUTE 132

p.j. Considérations d'intérêt public provenant de la lettre adressée au ministre des Transports, M. Yvon Marcoux

CONSIDÉRATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC :

Monsieur le Ministre, comme dans tout dossier d'envergure provinciale, le choix logique du tracé pour la construction de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, doit s'appuyer essentiellement sur des considérations d'intérêt public. Or, lorsqu'on compare les deux tracés Nord et Sud, c'est sur le tracé Nord (autoroute 30 sur la route 132) qu'on y retrouve le plus de retombées socio-économiques positives :

- Une voie de contournement de l'Île de Montréal sur la Rive-Sud (respect de l'engagement de M. Charest dans son discours du Trône)
- Une voie de circulation rapide et des voies d'accès pour les citoyens de nos villes (70% de la population travaillant à l'extérieur)
- La poursuite des plans de développement commercial et industriel dans l'axe de la route 132 et le maintien des investissements (financier et familial) des résidents des secteurs urbains à proximité de la zone verte.
- Un décongestionnement de la route 132 et des rues avoisinantes tout en facilitant le transport en commun.
- L'amélioration de la fluidité, de la sécurité et de la rapidité du transport des biens et des personnes dans le secteur de la 132.
- Une décontamination des sols situés dans l'axe de la route 132.
- La réduction de la pollution dans l'axe de la route 132 et le maintien de la qualité de vie dans l'axe du secteur rural et urbain.
- La protection d'excellentes terres agricoles et le maintien des activités agricoles.
- La protection du patrimoine bâti et du paysage humanisé.
- L'augmentation de la sécurité publique sur la route 132 et l'accès rapide à l'hôpital régional.
- La réalisation simultanément, selon un échéancier amélioré, de deux travaux majeurs : la construction de l'autoroute 30 et la rénovation de la route 132.
- **Enfin, dans un contexte de saine gestion des fonds publics,**
UNE ÉCONOMIE DE PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIONS \$

COMITÉ DE CITOYENS(NES)

AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 15 mai 2003.

M. Michel Audet, ministre
Ministère Développement économique et régional
228, rue Woodstock
St-Lambert, J4P3R5

OBJET: Construction du tronçon de l'autoroute 30 sur la route 132
(Candiac-Ste-Catherine)

Monsieur le ministre,

Nous vous transmettons copie de la documentation que nous avons fait parvenir à votre collègue ministre du Transport, M. Yvon Marcoux, concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Nous désirons profiter de cette occasion pour vous souligner que le décret adopté le 6 février 2003 pour la construction (sur le tracé nord) du tronçon entre Candiac et Ste-Catherine respecte intégralement le schéma d'aménagement de la ville de St-Constant et de la Municipalité Régionale de Comté et tout particulièrement en ce qui a trait à un environnement structurant tant au niveau routier qu'au niveau économique.

L'ensemble des commerces spécialisés et à grande surface (Wall-Mart, centre d'achats I.G.A., Super C, Canadian Tire, Honda, Rotisserie St-Hubert, centre d'achats Loblaws, etc.) qui procurent des milliers d'emplois et des retombées économiques très importantes dans notre milieu se sont établis en bordure de la route 132 (en retrait ou en fonction des échangeurs de la future autoroute 30) compte tenu que le tracé nord (depuis plus de 30 ans) a toujours été le seul emplacement préconisé jusqu'à la dernière élection, par les deux principaux partis politiques du Québec et que le ministère du transport a acquis une emprise d'une centaine de mètres par expropriation pour sa réalisation. Sans la venue de cette autoroute, l'apport économique sera considérablement affecté.

Si on devait modifier cette orientation en fonction d'un tracé sud, des conséquences négatives majeures sont à envisager pour les compagnies situées dans ce nouveau corridor routier telles que : Canada Lafarge et Charles River. Frein au développement, perte d'emplois ou fermeture pourraient être réels si la localisation (entente fédérale-provinciale du 6 mars dernier) déjà prévue pour le tracé nord n'était pas respectée.

Confiant de l'importance que vous accorderez au développement économique de notre région par votre appui au projet de l'autoroute 30 sur la route 132, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente

P.J. : Documentation transmise au Ministère du Transport.

COMITÉ DE CITOYENS(NES)
AUTOROUTE 30 TRACÉ NORD-ROUTE 132

Saint-Constant, le 8 mai 2003

Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture
200A Chemin Ste-Foy, 12^e étage,
Québec. G1R 4X6

OBJET : Construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur la route 132.
(Candiac-Ste-Catherine)

Madame la Ministre,

Nous vous transmettons copie de la documentation que nous avons fait parvenir à votre collègue Ministre du Transport, M. Yvon Marcoux, concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Nous désirons profiter de cette occasion pour vous souligner que le décret adopté le 6 février 2003, pour la construction (sur le tracé nord) du tronçon entre Candiac-Ste-Catherine respecte intégralement la Loi sur la Protection du Territoire Agricole.

La Commission de la Protection du Territoire Agricole « tribunal administratif » s'est d'ailleurs prononcé dans le présent dossier (328369) à l'effet que le tracé sud est incompatible avec les objectifs et les activités agricoles selon les critères de la loi (article 66).

Vous remerciant à l'avance de l'appui que vous porterez à ce projet fort respectueux de la Protection du Territoire Agricole, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Viviane Corriveau, présidente

P.J. : Documentation transmise au Ministère du Transport.

